



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
15 septembre 2010
Français
Original: anglais

Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

Quatorzième session

Tianjin, 4-9 octobre 2010

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
4. Questions diverses.
5. Rapport de la session.

II. Contexte

1. À la reprise de sa quatrième session, le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto est convenu de soumettre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) à sa cinquième session, pour adoption, les résultats des travaux qu'il a entrepris en vue d'étudier les engagements des Parties visées à l'annexe I de la Convention

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du laps de temps très court entre les treizième et quatorzième sessions du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

pour les périodes ultérieures comme suite au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto¹.

2. La CMP, dans sa décision 1/CMP.5, a demandé au Groupe de travail spécial de remettre les résultats des travaux menés conformément à la décision 1/CMP.1 pour qu'elle les adopte à sa sixième session.

3. Le Bureau de la Conférence des Parties a décidé que la quatorzième session du Groupe de travail spécial se tiendrait à Tianjin (Chine) du 4 au 9 octobre 2010, parallèlement à la douzième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

III. Annotations

1. Ouverture de la session

4. La quatorzième session du Groupe de travail spécial sera ouverte par le Président le lundi 4 octobre 2010 au Centre de congrès et d'expositions Meijiang à Tianjin.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

FCCC/KP/AWG/2010/12

*Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire
exécutif*

b) Organisation des travaux de la session

6. *Rappel:* À sa onzième session, le Groupe de travail spécial est convenu de poursuivre ses travaux en 2010 conformément à son programme de travail. Il a en outre décidé de mettre l'accent sur l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement et la part que celles-ci prendront, individuellement ou conjointement, conformément à l'article 4 du Protocole de Kyoto, et de continuer d'étudier les autres questions découlant de la mise en œuvre du programme de travail, en prêtant dûment attention aux moyens d'améliorer l'intégrité environnementale du Protocole de Kyoto².

7. Également à sa onzième session, le Groupe de travail spécial a prié son 9^e président de faire des propositions concernant l'échelonnement des travaux sur les questions mentionnées ci-dessus au paragraphe 6, eu égard au degré d'importance qui leur est attribué dans ce paragraphe³. Le Président du Groupe de travail spécial a établi une note relative au déroulement de la quatorzième session (FCCC/KP/AWG/2010/13). Les délégations sont invitées à consulter ce document pour avoir de plus amples renseignements sur l'organisation des travaux et prendre connaissance des propositions formulées à ce sujet.

¹ FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 22 c).

² FCCC/KP/AWG/2010/3, par. 20.

³ FCCC/KP/AWG/2010/3, par. 27 b).

8. Le Groupe de travail spécial se réunira en séance plénière le lundi 4 octobre 2010. Le Président invitera les délégations à faire des déclarations au nom des groupes de Parties. Les délégations sont priées de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales et d'en communiquer à l'avance le texte écrit aux préposés aux salles de conférence afin de faciliter le travail des interprètes. Celles qui souhaiteraient mettre le texte écrit d'une déclaration à la disposition de tous les participants devront en apporter des exemplaires à distribuer.

9. Les Parties sont invitées à se reporter au site Web de la Convention, qui donne un aperçu de l'organisation de la session, et à consulter le programme quotidien publié pendant la session, qui présente des renseignements détaillés et à jour sur le calendrier des travaux du Groupe de travail spécial.

10. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), à sa trente-deuxième session, a recommandé qu'en organisant les futures séries de sessions le secrétariat s'en tienne à la pratique consistant à prévoir au maximum deux séances simultanées de la plénière et/ou des groupes de contact, en veillant dans la mesure du possible à ce que le nombre total de séances tenues simultanément, y compris les réunions informelles, ne dépasse pas six. Il a également recommandé que le secrétariat continue, en programmant des réunions, à prendre en considération les contraintes pesant sur les délégations et évite autant que faire se peut les télescopages sur des questions similaires⁴.

11. À la même session, le SBI a rappelé que, dans ses conclusions antérieures, il avait recommandé que toutes les séances se terminent à 18 heures, en particulier afin de laisser aux Parties et aux groupes régionaux assez de temps pour préparer les séances qui se tiennent quotidiennement, quitte à les prolonger exceptionnellement et au cas par cas pendant deux à trois heures⁵.

12. Cette session du Groupe de travail spécial sera organisée conformément aux recommandations susmentionnées.

13. *Mesures à prendre:* Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner et à approuver la proposition faite par le Président concernant l'échelonnement des travaux et à arrêter les modalités d'organisation de la session.

FCCC/KP/AWG/2010/12

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif

FCCC/KP/AWG/2010/13

Note relative au déroulement de la quatorzième session. Note du Président

3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

14. *Rappel:* Le Groupe de travail spécial, à sa douzième session, a rappelé la décision 1/CMP.5 et a réaffirmé qu'il s'emploierait à remettre les résultats des travaux effectués en application de la décision 1/CMP.1 à la CMP pour adoption à sa sixième session.

⁴ FCCC/SBI/2010/10, par. 164.

⁵ FCCC/SBI/2010/10, par. 165.

15. Le Groupe de travail spécial a rappelé en outre que, vu la nature itérative de son programme de travail, il entendait centrer ses travaux en 2010 sur les questions énumérées aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8 et qu'il continuerait aussi d'étudier celles qui figurent à l'alinéa *c* du paragraphe 49 du même document.

16. À la treizième session du Groupe de travail spécial, le Président a présenté un projet de proposition figurant dans le document FCCC/KP/AWG/2010/CRP.2. Les Parties ont été invitées à soumettre au secrétariat, avant le 31 août 2010, leurs vues sur le projet de texte⁶ pour examen par le Groupe de travail spécial à sa quatorzième session. Les vues des Parties ont été rassemblées en prévision de cette session dans un document de la série MISC⁷.

17. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner le document mentionné ci-dessus au paragraphe 16 et à convenir du meilleur moyen de livrer à temps les résultats de ses travaux à la CMP à sa sixième session.

FCCC/KP/AWG/2010/MISC.6 *Views on the draft proposal by the Chair. Submissions from Parties*

4. Questions diverses

18. Toute autre question soulevée pendant la session sera examinée au titre de ce point.

5. Rapport de la session

19. *Rappel*: Un projet de rapport sur les travaux de la quatorzième session sera établi pour adoption par le Groupe de travail spécial à la fin de la session.

20. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'élaboration du rapport, suivant les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

⁶ FCCC/KP/AWG/2010/11, par. 21.

⁷ FCCC/KP/AWG/2010/MISC.6.

Annexe

Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sera saisi à sa quatorzième session

Documents établis pour la session

FCCC/KP/AWG/2010/12	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/KP/AWG/2010/13	Note relative au déroulement de la quatorzième session. Note du Président
FCCC/KP/AWG/2010/MISC.6	Views on the draft proposal by the Chair. Submissions from Parties

Autres documents disponibles

FCCC/KP/AWG/CRP.2	Draft proposal by the Chair
FCCC/KP/AWG/2010/3	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa onzième session, tenue à Bonn du 9 au 11 avril 2010
FCCC/KP/AWG/2010/6	Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président
FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.1	Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3
FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.2	Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.3	Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Échange de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets
FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.4	Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources; paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des émissions anthropiques par les sources et de l'absorption par les puits; et autres questions méthodologiques

- FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.5 Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I
- FCCC/KP/AWG/2010/11 Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa treizième session, tenue à Bonn du 2 au 6 août 2010
- FCCC/KP/CMP/2009/21 et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto sur sa cinquième session, tenue à Copenhague du 7 au 18 décembre 2009
-